

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
SUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN MARCHE CENTRAL DE POISSONS
A DAKAR
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

JUILLET 1989

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

**RAPPORT
DE
L'ETUDE DU PLAN DE BASE
SUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN MARCHE CENTRAL DE POISSONS
A DAKAR
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

JICA LIBRARY



1076399(3)

19684

JUILLET 1989

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

国際協力事業団

19684

AVANT-PROPOS

En réponse à la demande du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude sur le Projet de construction d'un marché central de poissons à Dakar, et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La JICA a envoyé, du 1er février au 28 février 1989, au Sénégal, une mission dirigée par Monsieur Shiro EBISAWA, Directeur du Bureau de Coopération de Pêche, Division d'Affaires Internationales, Direction des Pêches Maritimes, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, en vue de procéder à une étude du plan de base.

La mission a échangé ses vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Sénégal, et effectué les études sur place. Dès le retour de cette mission au Japon, l'étude a été approfondie et l'avant-projet du rapport définitif a été rédigé.

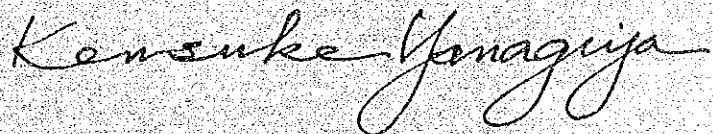
Afin d'expliquer et de discuter le contenu de ce rapport, une autre mission a été envoyée au Sénégal, du 12 juin au 23 juin 1989.

Le présent rapport est le résultat de tous ces travaux.

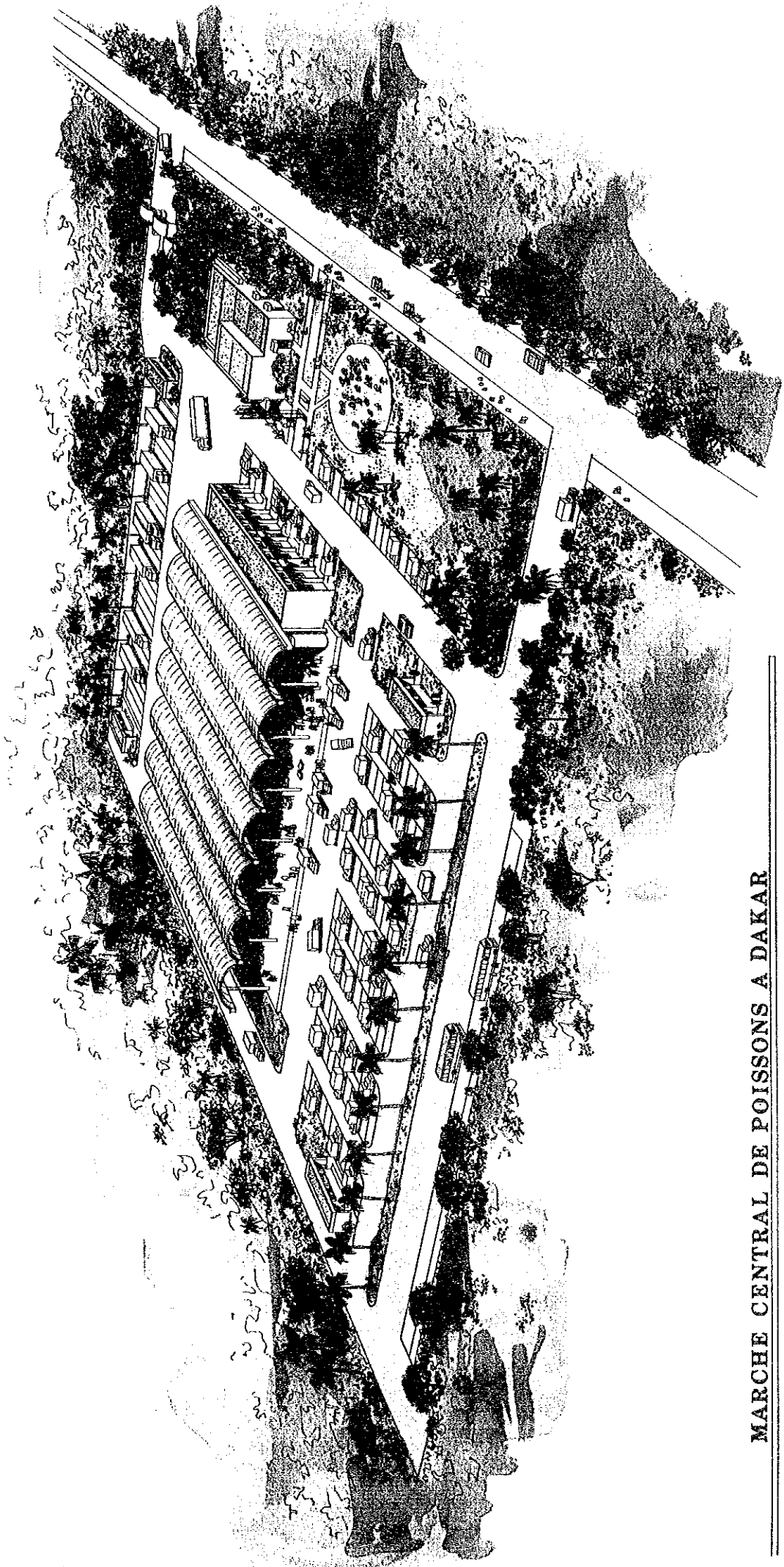
Je souhaite que ce rapport permette la réussite du Projet et contribue au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

Je voudrais exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal, pour leur coopération à la mission.

Juillet 1989

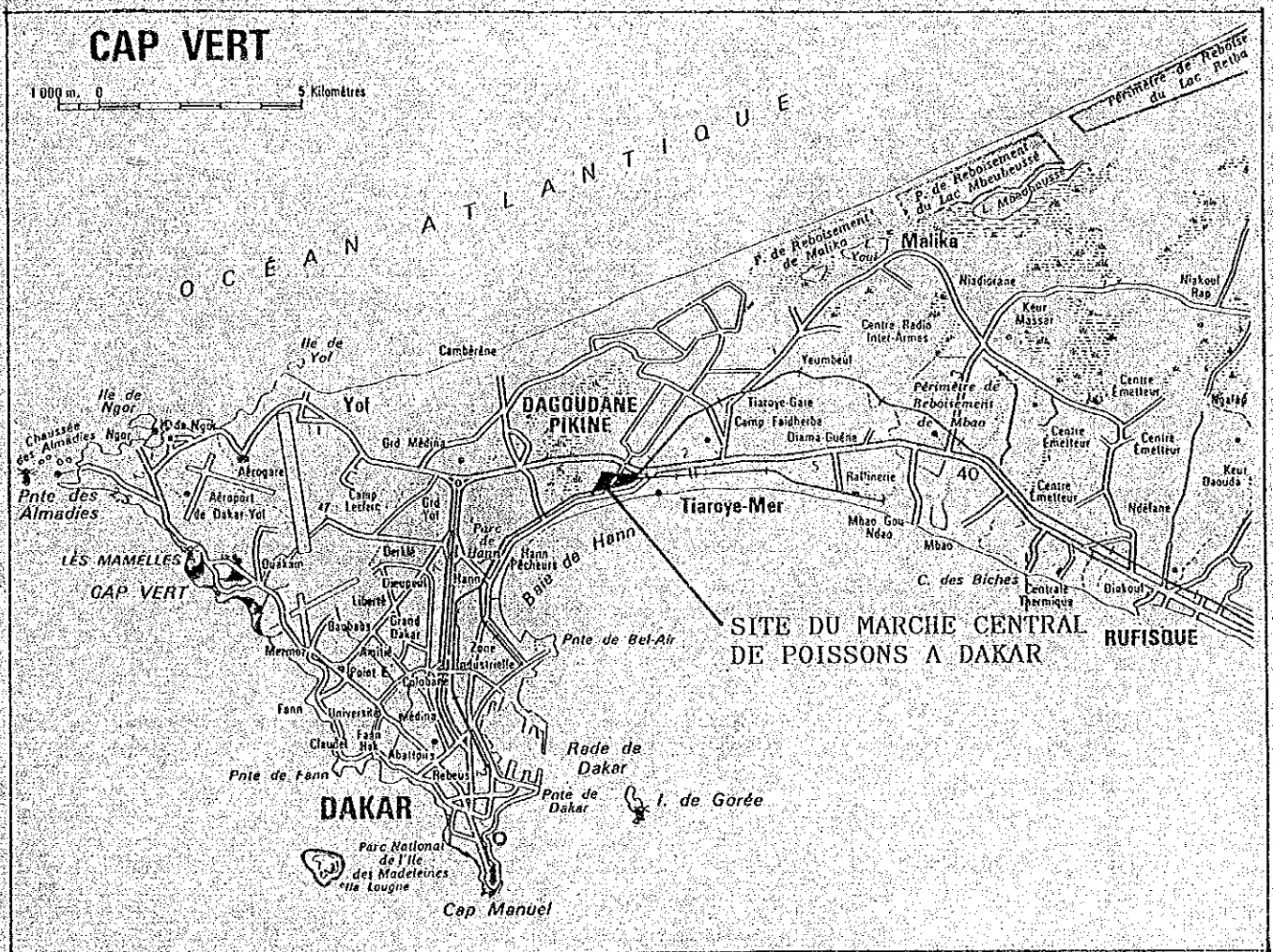


Kensuke YANAGIYA
Président
Agence Japonaise de
Coopération Internationale



MARCHE CENTRAL DE POISSONS A DAKAR

LOCALISATION DU MARCHÉ CENTRAL DE POISSONS A DAKAR



RESUME DU RAPPORT

La République du Sénégal est un important pays, foyer d'activités de la pêche en Afrique de l'Ouest et y garde l'initiative dans ce domaine. Par ailleurs, les poissons constituent une nourriture prédominante pour les populations du pays, dont la consommation annuelle peut atteindre, en moyenne, 26,4kg* par habitant. En particulier, dans la région de Dakar cette proportion est beaucoup plus élevée, soit à 45,9 kg*, montrant une forte dépendance du poisson quant à la nutrition de protéine animale.

(* enquête par l'ORANA, 1979)

La concentration démographique dans l'agglomération urbaine de Dakar continue à accélérer les besoins en poissons, surtout frais, dans la capitale. Dans une pareille extension des besoins, le marché de la Gueule Tapée, qui, situé dans l'ancienne agglomération, assurait l'important flux des produits, se trouve actuellement en quasi-dysfonctionnement aggravé par différentes difficultés tant internes qu'externes; faible capacité d'accueil due à son emprise peu suffisante, salubrité de plus en plus altérée, circulation routière aux environs, paralysée en permanence.

Le Gouvernement du Sénégal a donc su élaborer, dans l'intention de remédier à cette situation, le "Projet de construction d'un marché central de poissons à Dakar" qui devrait contribuer à améliorer le système de distribution de poissons frais, destinés aux populations dakaroises. L'importance de ce marché projeté est dimensionnée sur la base d'une extension de commercialisation prévisible à l'horizon de l'an 2000. Il sollicite alors au Gouvernement du Japon, une coopération financière non-remboursable pour la construction d'un centre et pour la fourniture des matériels permettant d'aboutir à la réalisation de son Projet.

Sur la décision qu'a prise le Gouvernement japonais, à la suite de la requête sénégalaise, pour la mise en oeuvre d'une étude du plan de base sur le Projet, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a détaché au Sénégal, du 1er au 28 février 1989, une mission, conduite par Monsieur Shiro EBISAWA, Directeur du Bureau de Coopération de Pêche, Division d'Affaires Internationales, Direction des Pêches Maritimes, Agence de la Pêche au Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche; elle s'est

engagée dans une étude sur le terrain afin de recueillir des renseignements nécessaires à l'élaboration d'un plan de base et d'aborder, avec les intéressés de l'Autorité sénégalaise, les contenus de la requête.

La mission d'étude a ensuite entamé, dès son retour au Japon, avec la participation des organismes concernés du Gouvernement japonais et en reposant sur les renseignements ainsi recueillis, des discussions sur des différents thèmes tels que l'adéquation du projet, les dimensions et qualité optimales d'équipements à construire, le système d'exploitation et des effets de l'aide.

Les principaux objectifs que le présent projet s'assigne sont les suivants:

- Remédier à la situation préoccupante du marché existant de la Gueule Tapée dont la capacité d'accueil n'est plus en mesure, en raison de la pénurie d'équipements disponibles, de manipuler l'important flux des poissons frais, accru en fonction des besoins actuels.
- S'apprêter à l'extension prévisible en l'an 2000 des besoins des dakarois en poissons.
- Implanter, pour ce faire, dans une emprise située à la commune de Pikine, un nouveau marché central de gros de poissons, investi d'équipements nécessaires.
- Disposer au sein de ce nouveau marché des moyens permettant la fabrication de glace et le stockage à froid, afin d'offrir aux consommateurs des produits de meilleure qualité.

Le marché comprendra, dans son ensemble, une halle, une direction administrative, une unité de fabrication de glace et des bâtiments annexes. Leurs corrélations fonctionnelles sont évidemment prises en considération lors de l'étude sur le plan de base, de manière à mettre en cohérence les différents mouvements de l'homme, du véhicule et du produit de transit.

Ci-dessous, nous nous bornerons à un survol sommaire des équipements et matériels nécessaires à la réalisation du présent projet:

RECAPITULATIF EQUIPEMENTS:

HALLE : 4.102,8m²

Construction en coque en béton précochage avec toiture en béton armé, sans étage

Surface destinée aux activités de gros (1.810,0m²)

Passage

Surface destinée à la manutention

BATIMENT ADMINISTRATIF : 665,1m²

Construction en blocs de béton, R.D.C. + 1 étage

Bureaux (Directeur général, secrétaire, Directions; Comptabilité, Administration, Exploitation)

Loge de gardien (reposoir)

Local nettoyeurs & magasiniers (15 pers.)

Salle de réunion (30 pers.)

Bureau syndicat mareyeurs (30 pers.)

Dépôt de produits transformés (capacité: 10t)

Magasin de chariots (50 chariots + 2 balances)

UNITE FABRICATION DE GLACE : 514,8m²

Construction en béton armé, sans étage

Local fabrique de glace (production/j: 29,4t)

Dépôt de glace (capacité: 36,5t)

Chambre froide (capacité: 26,4t)

Local du personnel

Bureau

Atelier de maintenance

Local mécanique

Local électrique

Chambre annexe

W.-C PUBLICS : 184,0m²

Construction en bloc de béton, sans étage, 4 unités

POSTE DE GARDIEN : 20,0m²

Construction en bloc de béton, sans étage

SURFACE BATIE TOTALE..... 5.523,5m²

RECAPITULATIF AMENAGEMENT EXTERIEUR:

Voirie dans l'emprise

Aire de stationnement (29 véhicules entrée + 90 véhicules, sortie + 25
véhicules particuliers)

Accotement d'embarquement de minibus (10 points)

Espace de culte

Aire de traitement d'ordures

Portes d'accès

RECAPITULATIF MATERIELS:

MATERIELS DESTINES AUX ACTIVITES DU MARCHE

Caisses à poisson, chariots, balances à bascule

MATERIELS DE CONTROLE SANITAIRE

Thermomètre portatif, pH-mètre, réfrigérateur

MATERIELS POUR L'ATELIER DE MAINTENANCE

Rectifieuse d'établi, sableuse à disque, compresseur à air, pompe à vide,
soudeuse, cisailleuse par soudage oxyacétylénique, étau, jeu d'outils
mécaniques, tester, tachymètre, voltmètre, thermomètre numérique, etc.

MATERIELS POUR EQUIPEMENTS

Chariot à glace roulant, tapis roulant pour transport de glace,
Concasseur de glace, etc.

L'exécution du présent projet relève du Ministère délégué aux Ressources Animales (Ministère du Développement Rural), alors que l'exploitation du marché réalisé sera confiée à la Communauté Urbaine de Dakar.

Les délais impartis à l'étude technique pour la mise en oeuvre et à l'appel d'offres sont prévus respectivement pour 3 et 1 mois, le calendrier de travaux de construction étant étalé sur une période de 12 mois.

Les coûts afférents à l'exploitation du marché seront compensés par les encaissements de différentes origines. D'une approche approximative, le bilan commercial se présentera, à l'horizon de l'an 2000, comme suit:

RECETTES.....	336.904.600 F.CFA
droit d'accès, commercialisation de glace, location de la chambre froide, du dépôt de poissons transformés et des caisses à poisson	
DEPENSES.....	258.687.210 F.CFA
personnel, fonctionnement, entretien, administration, amortissement de la fabrique de glace	
BENEFICE.....	78.217.390 F.CFA

De ce fait, dans la mesure où le marché est exploité en tant que tel, il nous restera un gain d'environ de 44.600.000 F CFA même si la part du produit de vente de glace est réduite à 80% par rapport à l'attente initiale, ce qui témoigne d'une conduite saine du marché.

Comme nous l'avons remarqué ci-dessus, le flux des produits de la pêche tend à augmenter dans le contexte de récente croissance des besoins notamment dans la région de Dakar et dépasse depuis fort longtemps la capacité d'accueil du marché existant de la Gueule Tapée qui se trouve en quasi-dysfonctionnement. La carence en infrastructures de ce marché se manifeste en effet, dans la stagnation des activités propres au marché et dans la dégradation de l'ambiance hygiénique.

Parmi les atouts que l'on peut attendre de la concrétisation du présent projet, il conviendra de citer, comme des avantages immédiats: la desserte d'accès au marché plus aisée pour les utilisateurs, l'amélioration de

l'environnement urbain aux environs du marché de la Gueule Tapée, la fluidité des échanges commerciaux en masse, la possibilité de fourniture en poissons propres, le maintien qualitatif de poissons excédentaires par le stock dans la chambre froide, le maintien de la fraîcheur de poissons par l'utilisation de glace, la possibilité de saisie d'informations.

Par ailleurs, il est à noter que l'encouragement de l'industrie de la pêche nationale, le développement de la distribution de produits de la pêche, l'introduction du concept quantitatif dans le domaine d'affaire, la mise en cohérence de différents circuits de la distribution, l'amélioration de l'ensemble du système de commercialisation non seulement pour les produits de la pêche mais pour tous les secteurs des produits alimentaires devront constituer autant d'avantages indirects.

Nous avons donc vu que le présent projet est de grande utilité publique et toutes ces considérations nous amènent à conclure qu'il mérite sans doute de s'inscrire dans l'objet de la coopération financière non-remboursable du Japon.

Il importera, en outre, que l'amélioration du système de distribution porte également sur les circuits, en amont et en aval, du marché de gros pour pouvoir tirer de la mise en oeuvre du présent projet le maximum d'efficacité. Pour ce faire, des efforts seront engagés tant pour constituer un réseau national d'informatique que pour restructurer l'institution administrative.

Enfin, il est sérieusement recommandé de prendre certaines mesures de sauvegarde, quant aux petits commerçants qui seront forcément privés, dès le transfert fonctionnel du marché existant de la Gueule Tapée, de leurs moyens de survie.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

CARTE GEOGRAPHIQUE

DESSIN PERSPECTIF

RESUME DU RAPPORT

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. GENERALITES.....	1
CHAPITRE 2. CADRES GENERAUX.....	3
2-1. SITUATION GENERALE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL.....	3
2-2. PECHE AU SENEGAL.....	6
2-2-1. Contexte général.....	6
2-2-2. Projet de promotion de la Pêche.....	9
2-2-3. Institutions administratives de la Pêche.....	11
2-3. COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE.....	12
2-3-1. Circuit de distribution sur le marché intérieur sénégalais.....	12
2-3-2. Circuit de distribution sur le marché régional de Dakar.....	16
2-3-3. Situation actuelle du marché de la Gueule Tapée et ses contraintes.....	20
2-3-4. Projet de création d'un marché d'intérêt national à Dakar.....	22
2-4. RAPPEL HISTORIQUE ET CONTENU DE LA REQUETE.....	23

CHAPITRE 3. DESCRIPTION DU PROJET.....	25
3-1. OPTIONS PRINCIPALES.....	25
3-2. ETUDE SUR LA REQUETE.....	26
3-2-1. Etude sur le Projet.....	26
3-2-2. Etude sur les équipements et matériels.....	29
3-3. SITE RETENU POUR LE PROJET.....	33
3-3-1. Description du site.....	33
3-3-2. Conditions climatiques.....	33
3-3-3. Position géographique du site.....	34
3-3-4. Etat actuel du site.....	34
3-3-5. Conditions géologiques.....	35
3-3-6. Infrastructures du marché.....	35
3-4. CARACTERES ET FONCTIONS ASSIGNES AU MARCHE CENTRAL DE POISSONS A DAKAR.....	37
3-4-1. Caractères.....	37
3-4-2. Fonctions.....	37
3-5. DIFFERENTS SERVICES DU MARCHE CENTRAL DE POISSONS A DAKAR.....	38
3-5-1. Services propres au marché de gros.....	38
3-5-2. Services relatifs à la fabrication et au stockage de glace.....	39
3-5-3. Services relatifs au contrôle sanitaire....	39
3-5-4. Services relatifs à la comptabilité.....	40
3-5-5. Services relatifs à l'informatique.....	40
3-6. INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DU MARCHE.....	41
3-6-1. Marché de gros.....	41
3-6-2. Fabrication et dépôt de glace.....	41
3-6-3. Contrôle sanitaire.....	41
3-7. STRUCTURES CHARGEES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET.....	42
3-8. ASSISTANCE TECHNIQUE.....	42

CHAPITRE 4. PLAN DE BASE.....	45
4-1. OPTIONS PRINCIPALES.....	45
4-2. ETUDE SUR LES CONDITIONS DE BASE	46
4-2-1. Marché de gros.....	46
4-2-2. Matériels destinés aux activités du marché.....	54
4-2-3. Fabrication et dépôt de glace.....	58
4-2-4. Service de contrôle sanitaire.....	64
4-3. AVANT-PROJET DETAILLE.....	65
4-3-1. Plan de masse.....	65
4-3-2. Conception architecturale.....	68
4-3-3. Conception structurale.....	81
4-3-4. Etude sur l'alimentation en eau, l'assainissement et les installations sanitaires.....	85
4-3-5. Etude sur le conditionnement de l'air et l'aération.....	87
4-3-6. Etude sur les installations électriques.....	88
4-3-7. Etude sur les installations de fabrication et de conservation à froid.....	90
4-3-8. Matériels pour la Halle de vente.....	96
4-4. PLANS D'ARCHITECTURE.....	99
CHAPITRE 5. PROGRAMME D'EXECUTION DE L'OPERATION.....	105
5-1. STRUCTURE D'EXECUTION OPERATIONNELLE.....	105
5-2. DEFINITION DES CHARGES	106
5-3. CONTROLE GENERALE DES TRAVAUX.....	108
5-3-1. Options principales.....	108
5-3-2. Supervision des travaux.....	110
5-3-3. Programme d'approvisionnement de matériaux et matériels.....	112

5-4.	TRAVAUX A ASSURER PAR LA PARTIE SENEGALAISE.....	115
5-5.	CALENDRIER D'EXECUTION DES TRAVAUX.....	116
5-6.	CHARGES DUES A LA PARTIE SENEGALAISE.....	118
5-7.	PLAN D'EXPLOITATION ET DE GESTION.....	119
5-7-1.	Plan d'exploitation.....	119
5-7-2.	Définition des services et disposition du personnel.....	123
5-7-3.	Coût d'exploitation.....	127
CHAPITRE 6. ESTIMATIONS SUR LE PROJET.....		137
6-1.	AVANTAGES DU PROJET.....	137
6-2.	ANALYSE FINANCIERE.....	140
6-2-1.	Principes de l'analyse financière.....	140
6-2-2.	Analyse financière.....	140
6-2-3.	Analyse de sensibilité.....	142
6-2-4.	Conclusions.....	143
6-3.	FACTIBILITE DU PROJET.....	144
CHAPITRE 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....		145
7-1.	CONCLUSIONS.....	145
7-2.	RECOMMANDATIONS.....	146

DOCUMENTS ANNEXES

I. COMPOSITION DES MEMBRES DE LA MISSION

I-1. Etude du plan de base

I-2. Expose de l'avant-projet du Rapport définitif

II. CALENDRIER DE LA MISSION

II-1. Etude du plan de base

II-2. Expose de l'avant-projet du Rapport définitif

III. PROCES-VERBAUX DES DISCUSSIONS

III-1. Etude du plan de base

III-2. Expose de l'avant-projet du Rapport définitif

IV. LISTE DES AUTORITES CONCERNEES

IV-1. Etude du plan de base

IV-2. Expose de l'avant-projet du Rapport définitif

V. STATISTIQUES

VI. ETUDE PREVISIONNELLE

VI-1. Prévision démographique de la Région de Dakar

CHAPITRE 1. GENERALITES

CHAPITRE 1. GENERALITES

La République du Sénégal est un important pays, foyer d'activités de la pêche en Afrique de l'Ouest et y garde l'initiative dans le domaine. Par ailleurs, les poissons constituent une nourriture prédominante pour les populations du pays dont la consommation annuelle peut atteindre, en moyenne, 26,4kg* par habitant. En particulier, dans la région de Dakar cette proportion est beaucoup plus élevée, soit à 45,9 kg*, montrant une forte dépendance du poisson quant à la nutrition de protéine animale. (*enquête par l'ORANA,1979)

La concentration démographique dans l'agglomération urbaine de Dakar continue à accélérer les besoins en poissons, surtout frais, dans la capitale. Dans une pareille extension des besoins, le marché de la Gueule Tapée, qui, situé dans l'ancienne agglomération, assurait l'important flux des produits, se trouve actuellement en quasi-dysfonctionnement aggravé par différentes difficultés tant internes qu'externes; faible capacité d'accueil due à son emprise peu suffisante, salubrité de plus en plus altérée, circulation routière aux environs, paralysée en permanence...

Le Gouvernement du Sénégal a donc su élaborer, dans l'intention de remédier à cette situation, le "Projet de construction d'un marché central de poissons à Dakar" qui devrait contribuer à améliorer le système de distribution de poissons frais, destinés aux populations dakaroises. L'importance de ce marché projeté est dimensionnée sur la base d'une extension de commercialisation prévisible à l'horizon de l'an 2000. Il sollicite alors au Gouvernement du Japon une coopération financière non-remboursable pour la construction d'un centre et pour la fourniture des matériels permettant d'aboutir à la réalisation de son Projet.

Sur la décision qu'a prise le Gouvernement japonais, à la suite de la requête sénégalaise, pour la mise en oeuvre d'une étude du plan de base sur le Projet, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), a détaché sur le terrain, du 1er au 28 février 1989, une mission d'étude, conduite par Monsieur Shiro EBISAWA, Directeur du Bureau de

Coopération de Pêche, Division d'Affaires Internationales, Direction des Pêches Maritimes, Agence de la Pêche au Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche. La mission a ainsi mené les différents travaux jalons; confirmation de la requête, échange de vues sur le Projet, confirmation de l'organigramme opérationnel et étude sur des conditions de travaux de construction.

De l'étude ainsi faite, il ressort:

- que les besoins en poissons seront accrus du fait de la concentration démographique au niveau de l'agglomération urbaine;
- que le marché existant de la Gucule Tapée, dont l'emprise étant bien limitée, ne sera plus en mesure de faire face à une croissance prévisible des besoins;
- que la création d'un nouveau marché de gros doté de certains équipements modernes peut se justifier dans la conjoncture actuelle.

Issu d'une étude analytique sur les données et renseignements recueillis sur place et sur l'adéquation du Projet, le présent Rapport propose un plan de base, accompagné d'une évaluation de la factibilité du Projet.

La liste des membres participant à l'étude, le calendrier de l'étude sur le terrain et les procès-verbaux des discussions sont annexés aux dernières pages du présent Rapport.

CHAPITRE 2. CADRES GENERAUX

CHAPITRE 2. CADRES GENERAUX

2-1. SITUATION GENERALE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Développée de 12° à 16° de latitude nord et de 11° à 17° de longitude ouest, la République du Sénégal est située à l'extrémité ouest de l'Afrique avec sa superficie territoriale de 196.000 km². Elle est baignée par l'Atlantique et séparée de la Mauritanie par le fleuve Sénégal. L'enclave de la Gambie isole la région méridionale de la Casamance.

Le modelé du Sénégal est, dans l'ensemble, plat et peu élevé et les altitudes sont généralement inférieures à 100m, sauf dans la partie sud-est où le relief devient plus accusé. Les quatre principaux cours d'eau - Sénégal, Saloum, Gambie et Casamance - s'écoulent de l'est vers l'ouest et marquent une période annuelle de hautes eaux correspondant à la saison des pluies.

Le climat varie considérablement, selon qu'il s'agit des régions: l'alizé maritime, en provenance du nord, maintient frais le Cap Vert, alors que l'harmattan, dominant dans l'intérieur, est caractérisé par des amplitudes thermiques très accusées. La température moyenne annuelle est de 18°C à 31°C.

La population sénégalaise est estimée à environ 6.880.000 personnes en 1988. Son taux de croissance est de l'ordre de 2,7% par an. La répartition entre les différentes ethnies est comme suit: les Wolof (20,3%), les Peul (9,3%), les Sérèr (8,7%), les Toucouleur (7,1%) et les Diola (3,3%).

Les principales religions du pays sont l'islamisme (80%) et le christianisme (6%), mais il existe aussi des cultes indigènes.

L'exode rural est un phénomène très généralisé depuis ces dernières décennies et donne un impact considérable sur la proportion de la population urbaine. En effet, en 1988, les villes abritent 39% de la population totale, alors que la population urbaine n'occupait que 20% en

1960. Ce problème de mouvements migratoires est particulièrement sérieux dans la région de Dakar où la population atteint déjà environ 1.500.000 habitants, soit 22% de la population totale.

Développé sous la domination française comme une première étape pour l'expansion coloniale de l'Afrique occidentale, le Sénégal était un pays mieux investi d'infrastructures sociales par rapport aux autres colonies telles que le Cameroun et la Côte d'Ivoire et bénéficiait du privilège d'assister à une rapide croissance économique. Ce développement économique s'était appuyé sur la production céréalière dont la monoculture des arachides est prédominante. En tout état de cause, la production agricole était directement soumise non seulement aux aléas climatiques, mais aussi à la conjoncture de l'économie de pays étrangers.

Depuis l'indépendance du pays, l'économie sénégalaise reste en dépression de façon chronique devant les différentes contraintes:

- Rareté des ressources financières découlant de la crise économique internationale
- Chute du prix de l'arachide qui est le premier produit exporté
- Adoption d'une politique d'industrialisation au détriment de l'agriculture et baisse de la production agricole due à la sécheresse
- Détérioration continue des termes de l'échange due à l'importation accrue des matières premières, destinées à l'industrie, et des produits alimentaires.

En effet, le P.I.B ne progresse que bien lentement, soit au rythme annuel de 2,3% pour la période 1960-1985. Ce chiffre, situé au dernier rang dans l'ensemble des pays africains qui n'ont pas subi de guerre intérieure ou extérieure, demeure même inférieur au taux de croissance démographique (2,7%).

Le niveau de vie semble plus dégradé en terme réel par rapport à celui maintenu avant l'indépendance, le P.I.B n'étant que de 380 dollars USA en 1985.

Suite à la mise en place de la politique d'industrialisation des années '60 et à la baisse drastique des prix des produits primaires au cours des années '70, les années '80 sont marquées par la sérieuse altération de la balance des paiements. Confrontés à une pareille conjoncture économique du Sénégal, les pays membres du Club de Paris et les principales banques commerciales lui accordent le report des dettes dont le montant se chiffre à près de 380 millions de dollars. La Banque mondiale intervient, à son tour, pour l'amélioration de la structure des industries.

Le 7ème Plan de Développement économique et social (1985-89) prévoit un investissement de 645 milliards de francs CFA qui sera accordé essentiellement aux activités agricoles, sylvicoles et de la pêche, afin de conduire à 3,2% le taux de croissance du P.I.B.

Pour ce qui est de la structure économique, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire regroupent respectivement 28%, 26% et 46% de la population active. De toute manière, il n'est pas à minimiser l'importance et le rôle primordial que tient l'agriculture dans l'économie nationale. Notamment les arachides constituent une principale source d'apport de devises étrangères en procurant 25% des recettes de l'exportation.

2-2. PECHE AU SENEGAL

2-2-1. Contexte général

(1) Situation actuelle

Le pays dispose d'environ 700 km de côtes et de 24.000 m² de larges plateaux continentaux. Outre cette position géographique privilégiée, les côtes sénégalaises bénéficient de conditions hydrologiques bien favorables. Le courant froid des Canaries au nord du Cap Vert et le contre-courant équatorial au sud viennent en alternance, de façon à offrir la richesse en ressources halieutiques.

Au Sénégal, on peut distinguer deux types de pêche: la pêche artisanale utilisant des pirogues et la pêche industrielle pratiquée à l'aide de grands bateaux mécanisés. Pour l'année 1985, la production s'est élevée à environ 260.000 tonnes en procurant une recette monétaire de 4,4 milliards de francs CFA, dont 160.000 tonnes (équivalent de 1,6 milliards de francs CFA) ont été assurées par la pêche artisanale et 100.000 tonnes (2,8 milliards) par la pêche industrielle (cf. Annexe V, Tableau 1).

Quant aux apports en faveur de l'économie sénégalaise, le secteur de la pêche a produit, en 1985, 23% du P.N.B. Les produits de la pêche occupent 20%, dans l'ensemble de la recette de l'exportation en prix F.O.B, se classant ainsi en seconde à la suite de l'arachide (Annexe V, Tableau 2).

Le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) s'occupe des travaux d'évaluation sur la disponibilité de ressources halieutiques. L'étude dans ce domaine est mise à jour de manière séquentielle. Un chalutier, fourni dans le cadre de la coopération japonaise, est exploité pour ses activités de l'investigation. Selon le CRODT, les ressources annuellement utilisables sont estimées, en 1982, à environ 500.000 tonnes au total, y compris 300.000 tonnes de poissons pélagiques côtières et 120.000 à 130.000 tonnes de poissons démersales côtières. Cette prévision a été dernièrement modifiée vers le bas, jusqu'à 420.000 tonnes (Annexe V, Tableau 3).

(2) Pêche artisanale

Elle utilise des pirogues de 4 à 20m de long. Ces barques sont de plus en plus armées de moteur à bord et soutiennent le développement de la pêche artisanale. Plus de 60% de la flotte sont pratiquement motorisés. Cependant le fait que les moteurs à bord (8 à 40CV) ne sont durables que pour une durée de 3 ou 4 ans et que le système d'approvisionnement et de ravitaillement de ces matériels reste précaire, avec une modeste disponibilité financière des pêcheurs; le maintien du taux de motorisation actuel, reste aléatoire .

La pêche artisanale intègre une flotte de 6.000 à 9.000 pirogues à moteur et à voile et comprend environ 40.000 effectifs. Les engins utilisés sont plutôt simples: ligne, filet maillant et filet tournant (Annexe V, Tableau 4).

Quant à l'évolution de la production, le dossier issu de la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (DOPM) relève que la production qui était de l'ordre de 200.000 tonnes en 1980 a été une fois diminuée à 140.000 tonnes, puis reprend progressivement, dans ces dernières années, pour réaliser 160.000 à 170.000 tonnes (Annexe V, Tableau 5). Le tonnage enregistré en 1986 s'avère toutefois inférieur au moyen annuel, soit 130.000 tonnes, les chiffres provisoirement fournis dans les statistiques 1986-87 faisant actuellement l'objet du réajustement auprès de la DOPM.

Lorsqu'il s'agit de la production régionale, on peut remarquer que la région de Thiès assiste à une forte régression par rapport aux années normales (Annexe V, Tableau 6). Ce fait pourrait s'expliquer par la diminution considérable de la flotte qui est mise en service: en effet, à peu près 750 pirogues sont seulement mobilisées (1.000 à 1.100 pour les années normales) sur un parc disponible de 16.000 à 18.000 de la région.

Le niveau actuel de la production de la pêche artisanale au Sénégal sera donc compris entre 160.000 et 170.000 tonnes, compte tenu d'une pareille situation.

Les activités artisanales sont concentrées dans les régions de Thiès et du Cap Vert assurant, respectivement, 60% et 20% de la production

globale du secteur. Les principaux lieux de mises à terre sont: Mbour, Joal, Kayar (région de Thiès) et Hann (Cap Vert) (Annexe V, Tableau 8).

En plus des sardinelles rondes et plates dont le tonnage atteint la moitié de la production totale, la pêche artisanale concerne la faune suivante: ethmalose, mulets, tilapie, tiof, mérrou, otolithe, pageot, requin, ragntisan et seiche, etc (Annexe V, Tableau 9).

Les 70% des produits de la pêche artisanale sont consommés frais dans le marché intérieur, le reste étant traditionnellement transformé (séché, salé ou fumé). Ils ne sont presque pas traités en usine ni exportés. Les lieux de mises à terre les plus importants - Mbour et Joal - assurent essentiellement la transformation de poissons.

(3) Pêche industrielle

La pêche industrielle se décompose ainsi: sardiniers, chalutiers et thoniers. Des bateaux de nationalité étrangère se mêlent à ce secteur. Les activités sont principalement polarisées au port de Dakar. La production annuelle pour ces dernières années est estimée à environ 100.000 tonnes (Annexe V, Tableaux 10 et 11).

La pêche sardinière accuse une forte baisse de sa production, passant de l'ordre de 20.000 tonnes au début des années '80 à des milliers de tonnes pour ces dernières années. Ce sérieux recul peut être toujours expliqué par le parc décroissant des bateaux mis en service: en effet, il passe d'une vingtaine au début des années '80 à 8 seulement en 1985. Les produits sont pour la plupart les sardinelles rondes et plates (90% de la production globale du secteur), auxquelles s'ajoutent les chinchards et maquereaux. Les 90% de ces produits sont destinés à la consommation du marché intérieur.

Les produits aux chalutiers, dont la production est stabilisée depuis ces années entre 55.000 et 60.000 tonnes, sont essentiellement exportés. La faune comprend courbines, langoustes, dorades, soles, silures, carpes blanches, etc. La production de langoustes, de pieuvres et des otolithes manifeste une augmentation bien rapide.

Quant aux thoniers, ce secteur procure constamment une production

approximative de 30.000 tonnes de thons et de bonites. Les produits sont destinés à la conserverie.

(4) Exportation des produits de la pêche

La pêche tient un très grand rôle de pourvoyeuse de devises: le tonnage exporté atteint ainsi environ 90.000 tonnes, soit 90 milliards de francs CFA en valeur monétaire (Annexe V, Tableau 12).

Sur le plan quantitatif, les poissons occupent une place prédominante (60%), suivis de conserves (20%) et de crustacés (5%). En revanche, la proportion des crustacés dans l'apport de devises est évaluée à 20%, alors que les poissons et conserves ne procurent que 30% respectivement, ce qui montre manifestement une sur-valeur appréciable des langoustes en tant que produit d'exportation et justifie la tendance à la montée de leur production depuis quelques années (Annexe V, Tableau 13).

Les principaux pays clients sont la France, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, chacun absorbant près de 20% ou 30% des exportations. Parmi les autres clients on peut citer: pays européens (Espagne, Royaume-uni...), pays africains (Congo, Gabon...) et le Japon. Plus de la moitié des poissons congelés (pageot, otolithe, carpe blanche, chinchard, sardinelle) sont à destination du marché africain. Les langoustes, seiches et soles sont expédiées vers le marché européen, et les seiches et pageots vers le Japon. Les produits salés de transformation traditionnelle sont achetés par l'Espagne et par des pays africains tels que le Ghana, le Togo et le Zaïre. Une part importante de la farine est exportée vers l'Espagne et la conserverie tournée à la France (Annexe V, Tableau 14).

2-2-2. Projet de promotion de la pêche

Le Gouvernement sénégalais a mis à jour le Plan d'Ajustement structurel à moyen et long terme (1985-1992), visant à la relance radicale de l'économie nationale.

Ce plan a ensuite servi de base pour le 7ème Plan de Développement économique et social (1985-89) qui a pour objectif, quant à lui,

l'aboutissement de 3,2% du taux de croissance économique. On s'attend donc beaucoup à la contribution des secteurs de la pêche, du tourisme et de l'industrie pour concrétiser cet objectif.

Les efforts assignés au secteur de la pêche consistent à faire progresser ses productions, de l'exercice 1985/86 à 1988/89, de 140.000 à 150.000 tonnes pour la pêche artisanale (rythme de croissance attendu: 1,8%), de 110.000 à 170.000 tonnes pour la pêche industrielle (13,6%) et de 100.000 à 150.000 tonnes pour l'exportation des produits de la pêche (12,5%).

Pour ce faire, une panoplie de mesures s'est intégrée au programme sectoriel d'actions:

- 1) Réaliser une structure productrice permettant d'intensifier l'exportation;
- 2) Moderniser l'armement national;
- 3) Procéder à l'aménagement environnemental afin d'encourager la pêche artisanale;
- 4) Intensifier la pêche continentale;
- 5) Renforcer les circuits de distribution des produits frais en faveur du marché local;
- 6) Définir la réglementation relative aux activités de la pêche et aux zones réservées.

Il nous semble que ces lignes de conduite ont été presque respectées au moins dans la pêche artisanale qui produit à l'heure actuelle 160.000 à 170.000 tonnes. En effet, le choix a porté sur un taux d'augmentation relativement raisonnable (1,8%), du fait que la disponibilité de ressources halieutiques, déterminée sur la base des estimations du CRODT, est limitée à environ 200.000 tonnes pour ce secteur et que le ratio de productivité tend à reculer aux régions du Cap Vert et de Thiès.

Par contre, la pêche industrielle n'a pratiquement pas été en mesure d'atteindre les buts qu'elle s'est assignée: le taux jalon de croissance ambitieux (13,6%), la dépression de la production résultant de l'affaiblissement du taux de fonctionnement aux sardiniers, le retard

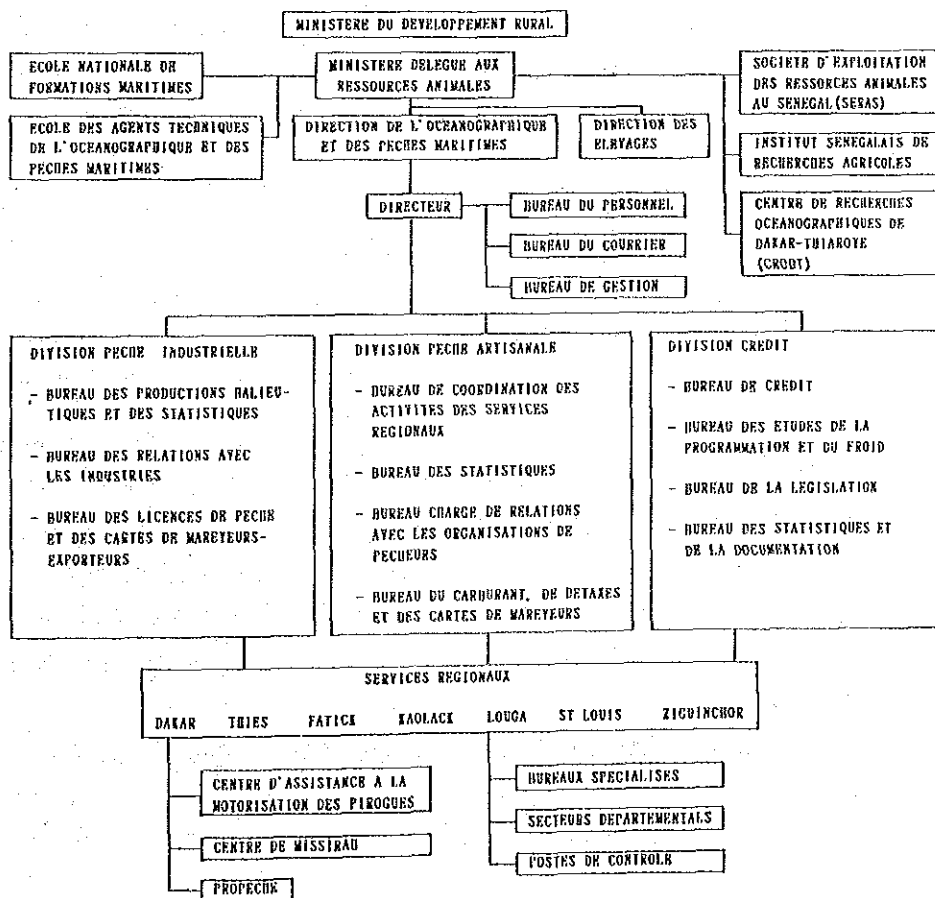
de l'investissement par rapport au calendrier programmé ont constitué autant de contraintes empêchant l'amélioration de leur productivité. L'expansion de la pêche industrielle est vraisemblablement une tâche difficile, puisqu'elle réclame toujours un investissement surdimensionné.

Il en est de même pour l'exportation des produits de la pêche dont l'augmentation est inévitablement dépendante de la conséquence de la pêche industrielle.

2-2-3. Institutions administratives de la pêche

Les interventions administratives dans le secteur de la pêche du pays sont assurées par la Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes, attachée au Ministère délégué aux Ressources animales. La Direction comprend les divisions de Crédit, de Pêche industrielle et de Pêche artisanale ainsi que les 7 services régionaux et les postes de contrôle avec l'effectif d'environ 340 personnes.

Fig.-1. ORGANIGRAMME DES AUTORITES RELATIVES A LA PECHE



2-3. COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

2-3-1. Circuit de distribution sur le marché intérieur sénégalais

(1) Situation générale

Les circuits de distribution ne sont pas aussi complexes au Sénégal: les poissons destinés à la consommation domestique sont d'abord achetés par des mareyeurs dès le retour au village des producteurs (pêcheurs). De la région d'origine, ces mareyeurs transportent les produits dans les différents lieux de consommation où ils négocient avec des grossistes pratiquant la revente aux consommateurs (Annexe V, Figure 3).

La pêche sénégalaise se pratique selon deux techniques: la pêche artisanale et la pêche industrielle. Presque la totalité de la production industrielle (chalutiers et thoniers en particulier) est soit congelée, soit mise en conserve pour l'exportation, sans être commercialisée sur les circuits de distribution locaux.

Par contre, le marché domestique est alimenté par la majorité des produits sardiniers et par la totalité de la production artisanale. Les 3.800 tonnes sur environ 4.000 tonnes de la production totale aux sardiniers ont été ainsi consommées frais en 1985 et 110.000 sur 160.000 tonnes de la production artisanale, le reste ayant été transformé (salé, fumé...).

Les poissons frais, produits par la pêche artisanale, sont diffus par mareyeurs, pratiquement sur l'ensemble du territoire national. Pour ces 5 dernières années, le poids de la production dans la pêche artisanale est de 55 à 60% (par rapport à la totalité des produits commercialisés) dans la région de Thiès et de 20 à 25% dans la région du Cap Vert. Ces deux régions sont aussi les principaux lieux de consommation: notamment la région du Cap Vert (agglomération dakaroise), à peu près 45% des produits sont consommés, alors que la région de Thiès ne consomme que 20%.

Tous les produits sardiniers, une fois débarqués au port de Dakar, sont mis sur les circuits de distribution.

Quant aux produits transformés, tels que les produits salés et fumés, leur production est assurée pour la majorité (75% environ) dans la région de Thiès. Pour la distribution spatiale, la région du Cap Vert reste toujours le premier consommateur avec une part de 25% et viennent ensuite la région de Sine-Saloum (20%) et les autres régions de l'intérieur (5 à 10%).

La consommation des poissons transformés n'en est tout de même pas moins importante dans les régions éloignées de l'intérieur, compte tenu de leur densité démographique relativement faible (Annexe V, Tableaux 15 à 22, Figures 1 et 2).

Lorsqu'il s'agit de la liaison d'une grande distance entre le centre de production et les lieux de consommation, le transport est souvent assuré par camions isothermes (capacité de 1 à 6 tonnes). Les mareyeurs approvisionnent des blocs de glace, soit aux points de débarquement s'ils sont disponibles, soit, à défaut, aux lieux de destination comme à Dakar. Se procurer de la glace devient une tâche généralement difficile pendant l'été où les besoins sont à la pointe.

La Société d'Exploitation des Ressources Animales au Sénégal (SERAS) participe actuellement au domaine de la commercialisation pour acheter et revendre en gros les produits de la pêche dans la mesure où elle peut exploiter ses unités de conservation à froid et ses équipements de fabrication de glace. Le réseau de distribution ainsi développé a principalement l'effet de desservir les points commerciaux régionaux et, depuis le début de 1989, elle distribue aussi les poissons frais dans la région de Dakar.

Le rôle que les mareyeurs tiennent dans le système de commercialisation est très important. Seuls les titulaires du certificat de provenance, délivré par le Ministère délégué aux Ressources Animales, peuvent manutentionner les produits comestibles de la pêche. Ils sont au nombre de 653 dans le registre, dont 418 à Dakar et 235 dans le reste du pays (situation 1988). L'achat aux centres de production est presque effectué par cette catégorie des commerçants (Annexe V, Tableau 21).

Le commerce de détail est le travail des femmes, appelées localement "bana-banas": en effet, on peut trouver difficilement des hommes dans

ces activités. Les détaillants revendent, dans les petits marchés, aux consommateurs, les produits qu'ils ont achetés aux mareyeurs. Leur travail est une activité toute personnelle et ne nécessite donc aucune permission administrative. De ce fait, les détaillants ne sont pas nécessairement professionnels mais souvent saisonniers et ils sont bien nombreux au cours de la saison où les besoins en poisson sont à la pointe.

Dans le circuit de distribution, les transactions entre les pêcheurs, les mareyeurs et les détaillants sont généralement faites au comptant (mais il existe rarement des mareyeurs qui paient une avance aux pêcheurs) et par caisse de poissons (la caisse en plastique est d'une utilisation de plus en plus courante) ou par panier, la pesée de poisson n'étant tout de même pas de coutume pratique.

(2) Moyens de stockage

Pour ce qui est du stockage des produits de la pêche, la capacité de fabrication de blocs de glace est estimée à 640 tonnes par jour et celle de réfrigération à 860 tonnes. Quant à la capacité de conservation à froid, elle est de l'ordre de 3.000 tonnes s'il s'agit du stockage à froid (0°C) ou à 21.000 tonnes du stockage congelé (-25°C) (Tableau 2-22).

Dakar dispose d'une grande capacité de fabrication de glace à raison de 60% de tout le potentiel national (soit 70% de la capacité régionale du Cap Vert). Les équipements de fabrication de glaces, qui appartiennent pour la plupart aux sociétés de pêcheurs privées, ont pour la première mission de ravitailler leurs navigations. Mais une faible portion de ces blocs (environ 10%) peut être commercialisée pour la consommation domestique. La région de Thiès, un des principaux centres de la pêche artisanale, ne peut produire que 62 tonnes de glace par jour et en souffre d'une pénurie chronique. C'est ainsi, en fait, que le grand lieu de mises à terre de Mbour, situé dans la région de Thiès, doit avoir recours à de la glace provenant de la région voisine de Sine-Saloum.

Les blocs de glace sont vendus généralement en cubes de 25 kg au prix unitaire fixé par l'Autorité sénégalaise (550 francs CFA). Cependant ce

prix officiel n'est pas nécessairement respecté dans la pratique des circuits de commercialisation: ainsi il peut être haussé jusqu'à 1.000 francs CFA à la pointe des besoins ou, en revanche, baissé au moment où la demande n'est pas tellement persistante. Pour la commercialisation dans le marché local, la consommation de glace par kg de poissons est estimée à 0,4-0,5 kg pendant la saison sèche et à 0,5-0,7kg pendant la saison des pluies

La majorité des équipements existants de conservation à froid sont propres aux sociétés du secteur privé et exploités principalement pour les produits congelés d'exportation, ou pour la conservation des produits à destination de la transformation artisanale.

La société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal (SERAS) est une entreprise qui dispose d'une série d'équipements pour la pêche artisanale. Société d'économie mixte créée en 1962 à l'initiative du Gouvernement du Sénégal, elle s'occupe principalement de la commercialisation de viandes et de cuirs, mais participe, depuis le mois de juin 1986, aussi à la vente de poissons frais, destinés aux régions intérieures du pays.

Ses centres d'achat sont répartis à Kayar, Joal et Rufisque. Quant aux centres de vente, ils sont localisés à Bambey, Louga, Matam, Bakel, Tambacounda, Kolda, Fatick et Touba, reliés les uns aux autres par un parc d'une vingtaine de camions frigorifiques ou isothermes.

Aux centres d'achat, la capacité totale de fabrication de glaces atteint 50 tonnes par jour et 140 tonnes de produits frais peuvent être stockés à froid.

Les poissons frais, achetés par l'intermédiaire de mareyeurs aux lieux de mises à terre, sont acheminés vers les centres de vente de l'intérieur, directement ou au moment où le stock au centre d'achat atteint une certaine quantité. Des poissons sont parfois vendus à mi-chemin.

Les centres de vente totalisent, pour la capacité journalière, 55 tonnes de fabrication de blocs de glace, 155 tonnes de stockage à froid et 80 tonnes de stockage congelé (Annexe V, Tableau 23).

Le Projet ayant pour mission de prendre le relais du concept de la CAPAS avorté, la SERAS tente de réorganiser les différents équipements, loués jusqu'alors à des opérateurs économiques du secteur privé, en vue de leur exploitation optimale en régie. Ces équipements ont été réalisés par l'aide financière du Canada, du Danemark et du Japon. C'est ainsi que les unités de fabrication de la glace et de stockage congelé, que la coopération du Japon a permis de construire à Louga, Bambey, Matam et Bakel sont maintenant considérées comme points structurants de vente de la SERAS. Des soins de remise en état ont été apportés, au cours de la première moitié de 1988 pour ces équipements qui reprennent ainsi leur service régulier depuis le début 1989.

2-3-2. Circuit de distribution sur le marché régional de Dakar

La région de Dakar est constituée par les trois villes: Dakar, Pikine et Rufisque. Cap Vert regroupe, selon le recensement mené en 1988, 1.500.459 habitants, soit 21,8% de la population du pays (6.881.919 habitants). La densité démographique, 2.728 habitants/km² contre 35 habitants/km² de la moyenne nationale, met en évidence la dimension de son rôle comme un pôle d'attraction de la population intérieure.

Les villes de Dakar et Pikine abritent 87% de la population de la région de Dakar. En particulier à Pikine, le taux de croissance démographique marque un essor extraordinaire: il est de 6,33% en moyenne annuelle pour la période 1976-88 (moyenne régionale:3,97%, moyenne nationale 2,70%). Cette expansion démographique est en partie le résultat de l'accroissement naturel très fort, mais aussi la conséquence du fait que les migrants ont une prédilection pour cette périphérie urbaine.

Face à un pareil boom démographique, il devient d'une tâche prioritaire pour l'Autorité sénégalaise d'y garantir l'approvisionnement stable en produits alimentaires.

De ce souci s'inspire la conception d'un marché d'intérêt national pouvant assurer toute commercialisation des fruits et légumes, des produits de la mer et des produits avicoles. Surtout la création d'un marché de poisson est de la plus grande utilité pour fournir aux populations les poissons frais et transformés.

En effet, quelques inconvénients se manifestent quant à la commercialisation des produits de la pêche dans la région de Dakar: les poissons frais en provenance des lieux de production de différentes régions arrivent à se joindre aux produits dakarois au niveau du marché de la Gueule Tapée avant d'être mis en vente aux détaillants. Cependant, depuis quelques années, ce seul lieu public de vente en gros n'est plus à même de traiter l'important flux des produits dont les arrivages dépassent largement sa capacité d'accueil.

Il en résulte que des négociations entre pêcheurs, mareyeurs et détaillants se font très souvent en dehors du marché. Le débarcadère de Hann qui assume une fonction similaire d'un marché de gros, en est un exemple.

En tous cas, la saturation de la capacité de manutention ainsi que le dysfonctionnement qui caractérisent à l'heure actuelle le marché de la Gueule Tapée pourraient avoir pour conséquence, la constitution d'un goulot d'étranglement au bon fonctionnement de l'ensemble des circuits de distribution de la région.

En dépit de cette réalité, nombreux bateaux de pêche préfèrent, pour leur débarquement, le territoire de Dakar qu'ailleurs et les mareyeurs, eux aussi, tendent à se précipiter vers cette région où le prix des poissons est relativement élevé du fait de l'importance de la consommation des dakarois (Annexe V, Tableau 24).

On peut également y constater l'apparition de nouveaux métiers qui n'entrent pas dans la catégorie conventionnelle du mareyage: certains restent, au lieu d'aller s'approvisionner vers les plages, immobilisés au marché pour négocier avec des mareyeurs qui viennent d'autres régions, transportant leurs produits par camion et il y a ceux agissant comme intermédiaire entre mareyeurs et acheteurs. Ce sont plutôt non dakalois et donc peu habitués aux pratiques du marché qui justifient leurs interventions. Il semble, en outre, que les mareyeurs, travaillant dans le marché de la Gueule Tapée, s'organisent pour faciliter leurs transactions commerciales.

Les entreprises dakaroises exploitant la pêche industrielle possèdent pour la plupart, leurs unités de transformation des débarquements. La pêche industrielle a fourni, en 1985, une production de l'ordre de 100.000 tonnes dont nous avons déjà exposé la part sardinière (2.100 tonnes). Quant aux prises des chalutiers et thoniers, elles sont utilisées, entre autres, comme matières premières destinées aux poissons congelés et à la conserverie. Une grande partie de la production des industries de transformation est tournée vers le marché extérieur. De grandes sociétés de pêcheurs d'équipement moderne peuvent cependant mettre une partie des produits congelés en circuit de distribution intérieur et vendre de la glace aux mareyeurs. De toute manière, la pénurie de celle-ci, de même que sur le plan national de la commercialisation, est permanente pour les mareyeurs dakarois, étant donné que la glace est prioritairement mise à la disposition des navigations de pêche (Annexe V, Figure 4).

Les détaillants dakarois transportent, à l'aide d'un seau ou d'un sac de lin, les produits qu'ils se ravitaillent, soit au marché de la Gueule Tapée soit sur quelques autres débarcadères de la capitale (ravitaillement à raison de 50 à 80 kg/personne), en empruntant les différents modes de transport en commun: autobus, taxi et voiture à cheval.

Ces produits sont ainsi acheminés sur une cinquantaine de petits marchés répartis çà et là dans la région. L'effectif des détaillants dans les marchés dakarois semble se situer dans l'ordre de 1.500 personnes, mais aucun renseignement n'en est disponible, du fait de l'existence d'un certain nombre de colporteuses localement appelées "Bana-banas" (Annexe V, Tableau 27).

Les marchés de vente en détail traitent, outre les produits de la mer, les besoins quotidiens tels que la viande, les légumes et fruits et les ustensiles d'usage domestique de telle façon qu'ils constituent un lieu de fréquentation pour les populations dépourvues de moyen de conservation (Annexe V, Tableau 24).

Les produits transformés (poisson salé et fumé) ne sont pas nécessairement commercialisés sur les circuits de gros. Les produits transformés dans la région dakaroise sont le plus souvent pris en main,

via les mareyeurs, par les détaillants alors que ceux de production de lieux de mises à terre, sont transportés par les mareyeurs jusqu'au marché de Castor, implanté au Nord de Dakar, pour être revendus aux détaillants. Le marché de Castor, dont la quantité de manutention nous reste inconnue, assume donc, dans une certaine mesure, l'activité de gros de produits transformés.

En tous cas, une part considérable des produits transformés font l'objet de commerce effectué à l'extérieur du marché, étant caractérisés par leur bonne possibilité de conservation.

Il s'est avéré difficile de saisir exactement les prix du poisson, puisque le poisson est commercialisé toujours sans être pesé. Les dossiers statistiques de la DOPM nous donnent quand même quelques indications: 101 francs CFA/kg pour le poisson frais (production totale de la pêche artisanale en 1985: 158.847 tonnes, soit 15.995.737 francs CFA en valeur de mises à terre) et 151 francs CFA/kg pour le poisson transformé. Le tableau 2-25 retrace l'évolution des prix du poisson. Pour les prix pratiqués au marché de gros, nous avons pris appui sur le renseignement issu du CRODT (1981). Ils sont reproduits dans le tableau 26 de l'Annexe V.

Fig.-2. LOCALISATION DES MARCHES DANS LA REGION DE DAKAR

